

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

À la première phrase du VII de l'alinéa 16, supprimer la référence :

« III, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (la mention du III introduit une confusion dans la mesure où l'article qu'il modifie entre lui-même en vigueur en 2015).